

République Française Arrondissement Segré-En-Anjou-Bleu

Commune Erdre-En-Anjou

ARRETE n° 2019/ 🔏 🖔 Numérotation maisons rue Cassiopée

Le Maire d'ERDRE-EN-ANJOU,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28,

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCL2015-105 du 22 décembre 2015 portant création de la commune nouvelle ERDRE-EN-ANJOU,

Vu la délibération n°2019/081 du 03 juin 2019 dénommant la rue Cassiopée (*lotissement rue du 11 Novembre*) à Vern d'Anjou commune déléguée d'ERDRE-EN-ANJOU.

Considérant qu'il est nécessaire de numéroter les maisons situées rue Cassiopée (lotissement rue du 11 Novembre) à Vern d'Anjou commune déléguée d'Erdre-En-Anjou.

ARRETE:

Article 1: Il est prescrit les numérotations suivantes des maisons situées rue Cassiopée :

- n° 1, n° 2, n° 3.

Article 2:

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Segré-en-Anjou Bleu
- Monsieur le Directeur du Service du Cadastre de Segré-en-Anjou Bleu
- Monsieur le Directeur du centre de tri postal de Segré-en-Anjou Bleu
- Monsieur le Directeur du SIAEP de St Georges-Sur-Loire.
- Monsieur le Directeur du SISTO de Segré-En-Anjou Bleu.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté sera inscrit sur le registre du Recueil des Actes Administratifs d'ERDRE-EN-ANJOU.

Erdre-en-Anjou, le jeudi 18 octobre 2019

Le Maire, Laurent TODESCHINI

SCHEMA GLOBAL DU LOTISSEMENT

